



Problème voiture après achat professionnel

Par **Kris66000**, le **04/05/2024** à **19:45**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion ds un garage en septembre 2023, 3 jours après mon achat un voyant s'est allumé au tableau de bord et la voiture avait qq ratés à l'accélération..

Je suis aussitôt retourné voir le vendeur qui m'a dit que ce n'était pas gd chose et il a effacé le défaut moteur ac la valise. Dans le doute j'ai appelé mon assurance juridique pr leur signaler.

8 mois après, ma voiture se met en défaut mode dégradée et voyant moteur. La voiture n'accélère quasi plu, je suis donc allé ds un garage de la marque de ma voiture et ils ont découvert qu'il y a un pb ds le moteur qui était déjà là à l'achat.

Je voudrais savoir quels sont mes recours sachant que j'ai prévenu l'assurance juridique des le départ du pb et que la on est 8 mois après ?

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **05/05/2024** à **14:35**

Bonjour,

vous pouvez tenter une conciliation avec le médiateur rattaché à votre vendeur de voiture. Tout professionnel est tenu d'informer sur son médiateur de la consommation.

Votre assurance protection juridique vous aidera pour la conciliation.

Si vous n'obtenez pas satisfaction vous pourrez agir en nullité de la vente pour dol.

Dans ce cas-là il vous faudra un avocat pour aller devant le juge judiciaire. Probablement qu'il faudra faire une expertise au cours de la procédure.

Si vous obtenez gain de cause vous restituerez la voiture contre la restitution du prix d'achat augmenté de dommages et intérêts pour le dommage et le préjudice.

Bon courage.

Par **Prana67**, le **06/05/2024** à **14:22**

Bonjour,

Un véhicule acheté chez un pro en septembre 2023 est toujours sous garantie. Ramenez la voiture chez le garagiste qui vous l'a vendu et demandez qu'il passe la panne sous garantie.